



Démissions et préavis non réalisé,demande de remboursement.

Par **ludo67114**, le **29/12/2010** à **13:05**

Bonjour,rnrnMa femme,étant à la recherche d'un emploie,trouve dans un journal spécialiste des petites annonces de notre régions,tombe sur une annonce de commercial.Elle décide donc de les contacter,un entretien en résulte,et doit par ce fait se déplacer à l'agence se trouvant hors de notre région.Inquiet, nous demandons si les frais de déplacement seront remboursés,il nous ont affirmé que oui,et ils ont été correcte de ce coté là.Mais lors de l'entretien passer avec d'autre postulant,ils ont mentionné le faite,que pendant l'exercice de leurs travail,les commerciaux seront tenue d'utilisé leurs propre véhicules pour faire leurs travail,jusqu'à obtention d'un véhicule de société, pour cela, faut faire un certains nombres de bénéfice,jusque là,sa va encore.Mais ils ont dit pendant cette entretien,que tout les frais kilométrique et carburant allait être totalement rembourser,devant toutes les personnes présentes, hors tout les remboursement ne sont toujours pas arriver.rnrnEnsuite,pour des raisons de santé,ma femme a été contraint de stopper son activité, l'employeur alors réclame à ma femme d'effectuer le moi de pré-avis,ou à défaut, un arrêt de travail.Nous nous sommes par ce fait, rendue chez son médecin traitant, qui n'a pue lui fournir un arrêt de travail, et ne pouvant pas effectuer le moi de pré-avis, décide alors de prévenir son employeur de ce problème, et là pas de nouvelle.rnNous venons donc de recevoir un courrier, avec accuser de réception, avec somation de réglé une somme d'argent, pour ne pas avoir fait le moi de préavis. Et n'ayant toujours pas reçue les remboursement des frais,que doit-on faire?

Par **P.M.**, le **29/12/2010** à **18:33**

Bonjour,rnIl faudrait savoir si la salariée a prévenu l'employeur dans la lettre évoquée par

recommandé avec AR et si elle a fait part de sa démission d'une manière non équivoque et si elle a dans cette lettre abordé le problème du non remboursement de ses frais professionnels...
Par ailleurs, si dans sa sommation l'employeur fait allusion à une démission...